



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **37**
 Date de convocation : **21/09/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE
 BATIMENT BD VIOLET**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, RAYNAL, FERRER, MAURY (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 P.MAURAN (Montauriol) à R.OLIVE
 R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à S.RAYNAL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

DOUTRES Alain (Caixas)

Certifié exécutoire
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-78-16AchatBat-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Juin 2016 a été adopté avec observations.

Monsieur Jean-Claude BERNADAC est élu secrétaire de séance.

ACQUISITION IMMOBILIERE : BATIMENT BOULEVARD VIOLET - THUIR

Vu la délibération n°63-11 du Conseil Communautaire, par laquelle la Communauté s'est portée acquéreur d'une partie des bâtiments Cusenier dont l'hôtel du Commerce, aux fins de réhabilitation du circuit visite des caves Byrrh, et d'installation de l'Office de Tourisme

Vu la configuration des locaux après travaux, avec l'installation de l'Office du Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir, la boutique de vente des produits locaux, l'accueil des visiteurs du circuit, et les projets d'aménagement des étages supérieurs,

Afin de permettre une extension de la boutique de l'Office de Tourisme Aspres Thuir en rez-de-chaussée, et sécuriser les accès indépendants aux étages de l'Hôtel du Commerce en pleine opération de réhabilitation.

Il est **PROPOSE** au Conseil d'acquérir le bâtiment contigu de l'hôtel en question, sise AH386 à la Société PERNOD – 4 Boulevard Violet – 66300 THUIR, d'une surface de 85m2 au sol sur 3 niveaux, au prix de 125 000€.

Et **SOLLICITE** du Conseil l'autorisation de signer l'acte à intervenir pour le bâtiment cadastré ci-dessus, au montant fixé.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré


A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE l'acquisition du bâtiment cadastré AH386 à la Société PERNOD, sis 4 Boulevard Violet – 66300 THUIR, d'une surface de 85m2 au sol sur 3 niveaux, au prix de 125 000€.

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) du budget 2017.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-78-16AchatBat-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016